

## **Equipements de proximité en accès libre Crédits régionaux**

### **Types d'équipements éligibles**

- les équipements de proximité en accès libre (à caractère non commercial) : terrains de basket 3x3, plateaux multisports, plateaux de fitness, parcours de santé, skate-park, etc.
- les plateaux de fitness, pour être éligibles, devront garantir la pratique féminine notamment par le choix des types de modules et leur hauteur, l'éclairage et la sécurité de l'équipement.

### **Nature des travaux éligibles**

- les travaux de construction d'équipements sportifs neufs ;
- les rénovations d'équipements sportifs (changement du revêtement au sol, remplacement et/ou ajout d'agrès) ;
- l'acquisition d'équipements mobiles.

### **Territoires éligibles** : les territoires carencés :

- en milieu urbain : dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) ou leurs environs immédiats
- en milieu rural : dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), dans une commune appartenant à une intercommunalité couverte par un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR.

**Taux maximal de subventionnement** : 50 % du montant subventionnable

**Plafond du montant subventionnable** : 200 000 €

**Seuil minimal de demande de subvention** : 10 000 €

### **Apport minimal du porteur de projet**

- 20 % minimum du coût total de l'opération, les apports privés pouvant être inclus dans la participation du porteur de projet.

### **Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention par les porteurs de projet**

- seuls peuvent être présentés les projets n'ayant donné lieu à aucun commencement d'exécution au moment du dépôt de la demande.

**Dépôt des dossiers auprès des services déconcentrés de l'Etat chargés des sports** : DRAJES

**Date limite de dépôt des dossiers** : 21 mai 2021

**Contact** : DRAJES Normandie : Olivier MORIN – [olivier.morin@ac-normandie.fr](mailto:olivier.morin@ac-normandie.fr)

**02.31.52.73.51 / 06.49.81.62.48**